

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Portant Nomination et Promotion
à titre exceptionnel et civil dans
l'Ordre National du Bénin de
Monsieur Thimothée ADANLIN,
Président de la Haute Autorité de
l'Audiovisuel et de la
Communication (HAAC)**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 99-491 du 19 Octobre 1999 portant nomination de Monsieur Thimothée ADANLIN en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ;
- VU la Lettre N° 001-00/HAAC-C/PT/DC/SP du 04 Janvier 2000 portant demande de réception dans l'Ordre National du Bénin à la dignité de Grand Officier du Président de la HAAC ;

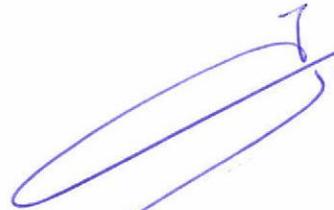
DECRETE :

Article 1er : Est nommé et élevé à titre exceptionnel et civil à la dignité de Grand Officier dans l'Ordre National du Bénin conformément aux prescriptions de l'article 2, alinéa 2 de la Loi n° 94-029 du 3 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, Monsieur Thimothée ADANLIN, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour prendre rang du 30 Décembre 1999, date de son entrée en fonction.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 24 Janvier 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES
18 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-
CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
INTERESSE 1.